

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE RENDU SOMMAIRE**

(Affiché en exécution de l'Art L 121-17 du Code des Communes)

**Séance du 19 juin 2013**

Le Conseil Municipal s'est réuni le sous la présidence de Monsieur Lucien GONNOT, Maire.  
Voici les points principaux qui ont été abordés lors de cette séance :

**Approbation du compte-rendu de la séance du 31 mai 2013**

Le compte rendu du 31 mai est approuvé par 8 voix pour et 6 abstentions.

**Retrait délibération**

Sur demande des services de la Préfecture, le Conseil municipal retire la délibération concernant l'acquisition de rideaux pour l'école de la Sonnante et la salle Henri Baron. M. le Maire avait délégué pour prendre cette décision d'acquisition.

**Fourniture gaz naturel**

Le contrat de fourniture en gaz naturel arrivant à son terme le 30/06/2013, un appel à concurrence a été lancé le 03 Mai jusqu'au 7 Juin 2013. Suite à l'appel à concurrence déposé sur la plateforme Klekoon, le Conseil municipal retient l'offre de tarif fixe d'EDF pour une durée de 3 ans (du 01/07/2013 au 30/06/2016).

**Travaux dans les écoles**

Le Conseil municipal décide de faire effectuer le pré-cablage informatique de l'école maternelle. Les travaux sont confiés à l'entreprise COULPIER pour un montant HT de 2 301 €.

**Questions diverses**

- 1- M. le Maire informe le Conseil municipal que le cabinet ETI groupe centre réalisera l'étude géotechnique préalable à la reconstruction des terrains de tennis pour un montant de 2 500 € HT.
- 2- M. CHALMIN, architecte, a transmis le projet réactualisé qui tient compte de l'ensemble des remarques émises lors du précédent Conseil municipal.



La séance est levée à 19h30.

Le 22 juin 2013  
Le Maire,  
Lucien GONNOT